



Litige avec un expert automobile

Par **GRIERE CHRISTINE**, le **10/07/2017** à **13:51**

Bonjour à toutes et à tous

Ma fille a eu un accident de voiture non responsable le 13/06/2017. son véhicule était une TOYOTA Yaris 1.3 - 87 VVT-I automatique de 2008 avec 102000km au compteur et en bon état. Ce véhicule a été accidenté l'année dernière. Véhicule estimé à 5200 euros (montant des réparations 5800 euros). On s'est bagarré pour le faire réparer par notre garagiste. Il a été réparé pour 4400 euros. Aujourd'hui, c'est le montant de la VRADE proposée par l'expert . Notre problème, c'est qu'il est impossible de trouver un véhicule de remplacement équivalent modèle, année, kilométrage et état à ce prix là. Je lui ai donc fait savoir par LR avec AR et en m'appuyant sur un texte du site officiel de l'administration française (Service Public.fr) puisqu'il est impossible de le joindre par téléphone et j'ai prévenu aussi mon assurance par téléphone. Quel recours ai-je s'il ne me propose pas plus? Faire appel à un médiateur celui de l'assurance, un médiateur extérieur ? Si rien ne se débloque, que dois-je faire? Prendre un avocat?